

COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 18 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit janvier à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de réunions du n°02 rue des Mollus, sous la présidence de Monsieur René BEGUIN, Maire.

Présents : Fabienne LANGRAND, Jean-Marie DUCHENE, Jean-Claude CAROUX, Nelly CORDEAU, Thierry NOZIERES, Florence BILLAULT-FRANCOIS, Yann BERRUET, Annie TOULLIC, Didier PICARD.

Absents excusés : Claudine GEORGES-LECOMTE (pouvoir à René Béguin), Christian BLIN (pouvoir à Jean-Marie Duchêne), Bernard HAMARD (pouvoir à Fabienne Langrand), Catherine BIRONNEAU, Virginie WILHELM, Pauline PETIT

VENTE DE L'ANCIEN BATIMENT SCOLAIRE DU N°02 RUE DES ECOLES

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2016-072 en date du 14 décembre 2016 décidant de procéder à la vente de l'immeuble de l'ancienne école situé au n°02 rue des Ecoles à « Bûges ».

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance d'une candidature ayant pour objectif de réhabiliter les bâtiments en logements locatifs, **VOTE** à l'unanimité la vente de l'immeuble du n°02 rue des Ecoles à MM. DA ROCHA Lino, DA ROCHA Nelson, et DURAN Rafael, pour un montant de 120 000 euros, **CHARGE** le maire de faire procéder au bornage par un géomètre, **AUTORISE** le maire à signer les actes correspondants à cette transaction.

REGULARISATION DES TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS PERISCOLAIRES

Le maire rappelle que lors de la rentrée scolaire du 1^{er} septembre 2016, les temps de travail des agents périscolaires concernés par le transfert des sites scolaires et périscolaires avaient été modifiés provisoirement jusqu'aux congés scolaires de Noël.

Après un trimestre de fonctionnement des différents services (entretien des locaux, restauration scolaire, garderie périscolaire, TAP), les temps de travail sont définis.

PARTICIPATION A LA CLASSE DE DECOUVERTE 2017

Le maire expose au conseil municipal que les enseignants des classes élémentaires (CE2-CM1-CM2) organisent une classe de découverte aux Sables d'Olonnes du lundi 5 juin au samedi 10 juin 2017.

Nombre d'élèves participants : 77 - Coût du séjour par élève : 339.00 €

Prise en charge par le Conseil Départemental : 39.00 € par élève

Le conseil municipal, considérant qu'il est du rôle de la collectivité de permettre aux enfants de participer aux classes de découverte, **VOTE** un montant de participation de la commune de 110,00 euros par élève pour les enfants domiciliés dans la commune et scolarisés dans la commune, **DECIDE** que cette participation sera versée une seule fois dans la scolarité de l'enfant, **DECIDE** que la participation sera versée pour les enfants scolarisés hors commune ayant bénéficié d'une dérogation acceptée par le maire

QUESTIONS DIVERSES

TRANSFERT DE LA BIBLIOTHEQUE

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre du transfert de la bibliothèque municipale dans les locaux de l'ancien restaurant scolaire de Bûges, des travaux de rénovation seront nécessaires : chauffage indépendant, une porte de séparation des 2 salles, et rénovation des peintures murales. Le conseil municipal **VALIDE** ces travaux dont le montant est évalué à environ 12 000 euros.

TRANSFERT DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)

Le maire informe le conseil municipal que la pose de cloisons et les raccordements indépendants aux différents réseaux seront nécessaires dans les locaux de l'ancienne garderie périscolaire dans le but de louer ces locaux à la Maison d'Assistants Maternelles (MAM). Le conseil municipal valide cette proposition.

INSTALLATION DU CABINET MEDICAL

Le conseil municipal, après avoir pris la décision d'installer le nouveau médecin généraliste dans l'appartement du n°02 rue Achille-Fouquin, **DECIDE** d'installer le cabinet médical au rez-de-chaussée de ce logement dans les locaux de l'ancienne bibliothèque municipale.

VENTE DU TERRAIN COMMUNAL RUE DES MOLLUS

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'estimation des Domaines concernant le terrain communal rue des Mollus, **ACCEPTE** la vente de ce terrain, cadastré section ZD n°68 situé rue des Mollus, à LOGEM'LOIRET pour un montant de 100 000 euros.

VEHICULES ELECTRIQUES

Le maire informe le conseil municipal du programme présenté par le Pays Gâtinais concernant l'acquisition par les collectivités de véhicules électriques :

- Subvention versée par le Pays Gâtinais
- Prime d'Etat versée sous forme de Bonus
- Prime d'Etat versée sous forme de Super Bonus

Le conseil municipal **AUTORISE** le maire à présenter la candidature de la commune.

REVISION PLU/PADD

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale), les zones constructibles du PLU seront diminuées en limitant aux zones sur lesquelles des projets d'aménagement existent pour les 10 années à venir. Une réunion publique sera organisée avec les services de l'AME afin d'informer la population des conséquences de cette nouvelle loi.

TOUR DE TABLE

- MEDECIN : l'installation du nouveau médecin est toujours programmée pour le 1^{er} mars 2017
- USINE DE BIOMASSE : les travaux du nouveau site restent programmés au Parc de Chaumont en 2017.

PROCHAINE SEANCE

Les dates des deux prochaines séances du conseil municipal sont fixées /

- MERCREDI 15 FEVRIER
- MERCREDI 29 MARS 2017 (vote du budget 2017)